Image not found or type unknown

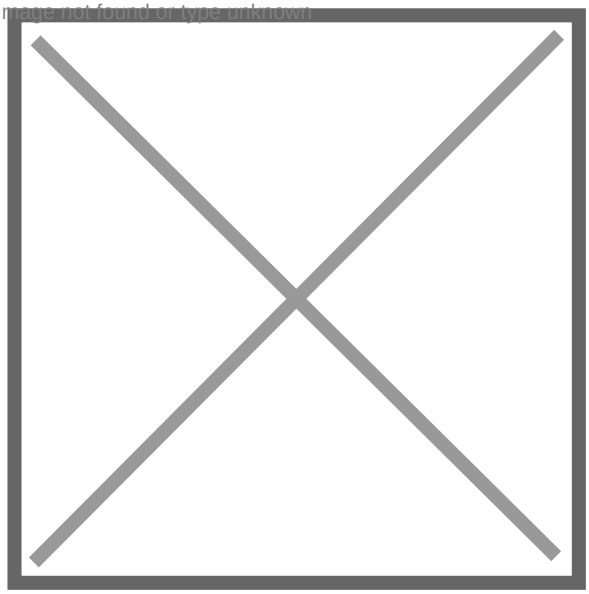

Litige avec societe de credit

Par **gasperitsch**, le **24/08/2008** à **13:04**

on me reclame une creance de 1989 par tephone et ensuite par courier simple que je vien de recevoir, je n'ai jamais eu de nouvelle de cette affaire jusqu'a ce jour,les interets son plus elever que la creance depuis 18 ans, quelle son mes recoures

Par **superve**, le **24/08/2008** à **13:46**

bonjour

de quelle nature est cette créance ? crédit impayé ou compte débiteur ?
Un jugement a-t-il été rendu à votre encontre ?

Concernant les intérêts, sont ils prévus par le jugement ? avez vous reçu une mise en demeure ou une sommation de payer à l'époque ?

En toute hypothèse, si un jugement a été rendu contre vous, le délai pour l'exécuter est de 30 ans, vous devrez donc vous acquitter de votre dette.

Bien cordialement.

Par **gasperitsch**, le **25/08/2008** à **10:23**

il me semble que ces un credit car je n'ai jamais rien recue de leur part depuis 1989,aucune

lettre recommende ni de jugement a mon encomtre, je ne sais meme pas d'ou vient se credit ,il me donne aucune explication sur le courrier que je vien de recevoire ces jour ci ,il me dise.il est de votre interet de vous deplacer afin de beneficier d'une proposition exceptionnelle de votre creance avec une possibilite de remise d'interet en cas de solde anticipe

Par **superve**, le **25/08/2008** à **10:29**

bonjour

demandez leur par Lettre recommandée avec accusé réception de vous faire parvenir copie du jugement rendu à votre encontre.

soit ils vous l'envoient, a vous de voir ensuite pour des règlements

soit ils ne vous envoient rien, et pour cause si aucun jugement n'a été rendu à votre encontre, auquel cas vous ne devez plus rien, la créance est forclose.

Sur la lettre recommandée vous pouvez également leur dire que, faute pour eux de pouvoir justifier de l'existence d'un titre exécutoire rendu contre vous, vous leur faites sommation de cesser immédiatement toutes relances, sous peine de poursuites.

Bien cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés